

ELECTION AU CONSEIL DE L'ISTY

SCRUTIN DU 2 ET 3 DECEMBRE 2025

**PROCÈS-VERBAL DE L'EXAMEN DE LA RECEVABILITÉ DES
CANDIDATURES**

La clôture du dépôt des candidatures pour l'élection susvisée était fixée au **lundi 24 novembre 2025 à 12h**. Il a été procédé à l'examen de la recevabilité des candidatures déposées.

RAPPEL DES REGLES RELATIVES A LA RECEVABILITE DES CANDIDATURES :

Ces règles sont précisées dans le code de l'éducation, en particulier ses articles L. 719-1 et D.719-1 à D.719-40 et dans l'arrêté N°2025-237 portant décision électorale relative au renouvellement des représentants des étudiants au conseil de l'ISTY.

**Rappel du nombre de sièges à pourvoir au sein du conseil
de l'ISTY**

Collèges concernés	Nombre de sièges
Collège des usagers	3 (3 sièges titulaires et 3 sièges suppléants)

EST DECLAREE RECEVABLE LA CANDIDATURE :

COLLEGE DES ETUDIANTS

LISTE « GENERATION ISTY »

- M. Merouane Ourabah (titulaire)
- Mme Hajar Walhcine (titulaire)
- M. Mel Hardy (titulaire)
- Mme Nawel Dadsı (suppléante)
- M. Rayane Hajjoubi (suppléant)
- Mme Nadine Ouelhazi (suppléante)

Fait à Versailles, le

26/11/25

Le Président de l'université,

Pr. Loïc JOSSERAN
Pour le Président
et par délégation

Karine LE CORRE

Directrice de Cabinet du Président
Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines